

# Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires,  
mais aussi tous les emballages en plastique.  
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.



Votre collectivité s'engage avec vous pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ? #SUIVEZMOI

04.68.94.18.63 [www.mictom-ouest-audois.fr](http://www.mictom-ouest-audois.fr)

SUR \$ 0 / 4 \* ( / & 4 % & 5 3 \* ' 3



Votre collectivité s'engage avec vous pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ? #SUIVEZMOI

04.68.94.18.63 [www.mictom-ouest-audois.fr](http://www.mictom-ouest-audois.fr)

SUR \$ 0 / 4 \* ( / & 4 % & 5 3 \* ' 3



**NOUVEAU**

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets

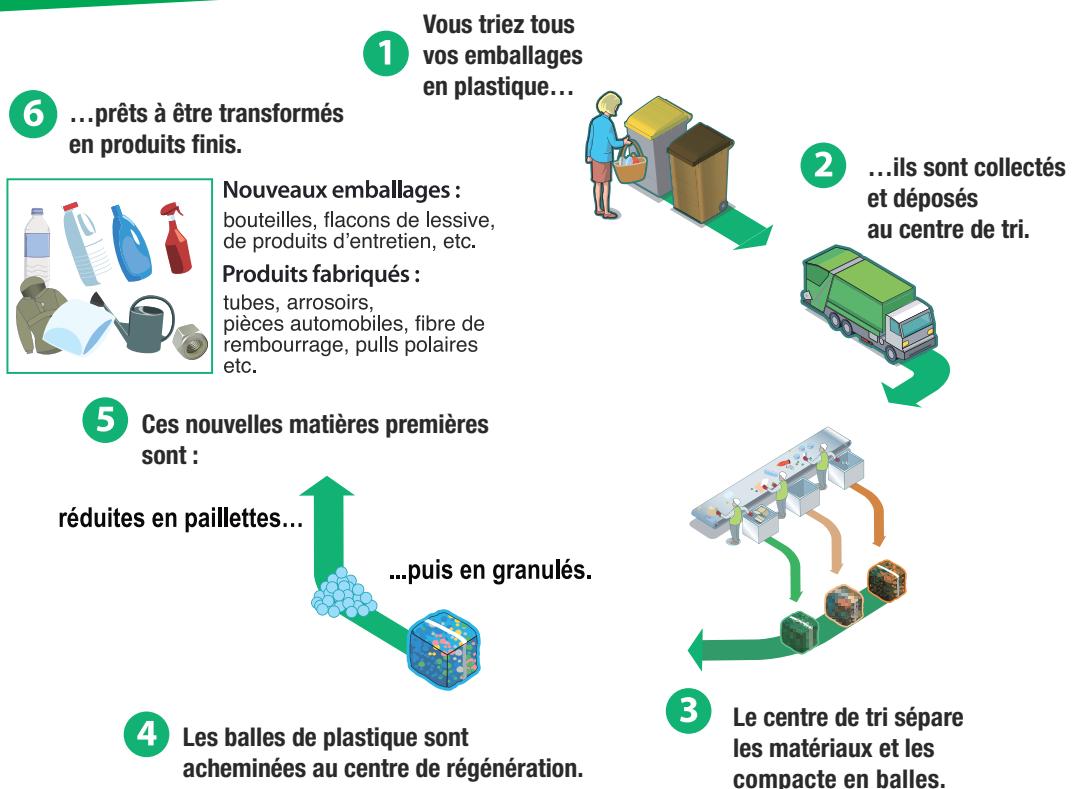


Tous les films



**Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.**

**Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !**



**#SUIVEZMOI**  
SUR CITEO.COM